

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté municipal du 15 avril 2016 il sera procédé sur le territoire de la commune d'Orléans,
du vendredi 06 mai au lundi 06 juin 2016 inclus,
à une enquête publique unique relative à la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme,
et à la modification du périmètre de protection de l'immeuble « SITI »,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans est compétent pour prendre toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme, et pour conduire la présente enquête publique unique portant sur :

- La modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme, dont l'objet est de Modifier le zonage sur le site « SITI » situé le long de la rue Paul Langevin. Transformation
 - o du zonage US, destiné aux constructions liées aux activités, en zone UJ autorisant les logements ;
 - o Modifier l'article 12 du règlement du PLU relatif au stationnement dans l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser afin de prendre en compte la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives.
 - o Modification des périmètres d'application des normes de stationnement aux abords des stations de tramway initialement de 300 mètres. Ces périmètres sont élargis à 500 mètres autour des stations de tramway et des gares.
- La modification du périmètre de protection de l'ensemble des bâtiments du Service inter-régional de traitement de l'Information (SITI) qui a été proposée par courrier du Préfet du Loiret le 29 septembre 2015. Ce site est par ailleurs inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral le 12 mai 2015.

A l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions de celle-ci, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles et devra transmettre au Préfet son accord sur le périmètre de protection modifié soumis à l'enquête publique.

Ainsi, Monsieur Bernard COQUELET, retraité de l'équipement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans par décision n° E16000051/45 du 29.03.2016 ;

Et, Monsieur Sébastien BOUILLON, ingénieur en activité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, celui-ci sera remplacé par le commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera simultanément à : l'Hôtel de Ville - 1 place de l'Etape - 45000 Orléans :

du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Mairie de proximité La Source - 4 Place Choiseul - 45100 Orléans.

du lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00 :

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu aux dates suivantes :

LIEUX	JOURS	HEURES
Hôtel de Ville	Samedi 14 mai Lundi 06 juin	9h - 12h 14h30 - 17h30
Mairie de proximité La Source	Mercredi 18 mai Jeudi 26 mai	14h - 17h 9h30 - 12h30

Le dossier d'enquête et les registres (à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête), dans lesquels le public pourra consigner ses observations seront tenus à disposition du public dans les lieux ci-dessus indiqués, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique et les informations relatives à la procédure sont également disponibles sur le site Internet de la Ville d'Orléans à l'adresse suivante : www.orleans.fr

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- 1) sur les registres d'enquête qui seront mis à disposition sur les lieux de l'enquête publique précités, ou
- 2) les adresser par écrit entre le 06 mai 2016 et le 06 juin 2016 inclus à l'adresse suivante : A l'attention de M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique unique relative à la modification du PLU et du périmètre de protection du site «SITI»- Hôtel de Ville - Direction de la Planification, de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat - Service Planification et Autorisations d'Urbanisme - Place de l'Etape - 45040 ORLEANS CEDEX 1, ou
- 3) les exprimer oralement aux commissaires enquêteurs au cours des permanences mentionnées ci-dessus, ou
- 4) envoyer un courriel sur la boîte mail PLU accessible sur le site de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.orleans-agglo.fr/521/plan-local-durbanisme.htm>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès de la Direction de la Planification, de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat - Service Planification et Autorisations d'Urbanisme - Place de l'Etape - 45040 ORLEANS CEDEX 1

Par ailleurs, toute information concernant la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme peut être demandée par courrier à l'adresse suivante ou par téléphone : A l'attention de Monsieur Maire,

Hôtel de Ville

Direction de la Planification, de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat
Service Planification et Autorisations d'Urbanisme
Place de l'Etape - 45040 ORLEANS CEDEX 1

Dossier suivi par : M Grégoire BEDOIN Responsable du Service Planification et Autorisations d'urbanisme (02-38-79-25-75).

Le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville d'Orléans et à la mairie de proximité de La Source, ainsi que sur le site Internet de la Ville (www.orleans.fr) un mois après la clôture de l'enquête et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.